

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations et diplômes

Rapport d'évaluation

Licence professionnelle Conception intégrée et conduite de projet

- Université Joseph Fourier - Grenoble - UJF

Campagne d'évaluation 2014-2015 (Vague A)

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations et diplômes

Pour le HCERES,¹

Didier Houssin, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Évaluation réalisée en 2014-2015

Présentation de la formation

Champ(s) de formation : Physique, ingénieries, matériaux, terre et environnement

Établissement déposant : Université Joseph Fourier - Grenoble - UJF

Établissement(s) cohabilité(s) : /

La licence professionnelle (LP) *Conception intégrée et conduite de projet* (CICP) est portée par le département Génie Mécanique et Productique de l'Institut Universitaire de Technologie (IUT 1 de Grenoble), composante de l'université Joseph Fourier.

L'objectif de cette LP est de former des cadres intermédiaires pour travailler dans un bureau d'études dans le domaine de la mécanique. Leurs compétences s'exercent à la fois dans la conception de la partie mécanique d'une machine, dans la gestion de projet et l'animation d'une équipe. Cette formation prépare le diplômé à une insertion professionnelle immédiate, en tant qu'assistant ingénieur, concepteur, dessinateur projeteur en bureau d'études ou dans un service recherche et développement.

Cette licence professionnelle, ouverte en 2009, est accessible en formation initiale classique ainsi qu'en alternance sous contrat d'apprentissage ou contrat de professionnalisation.

Avis du comité d'experts

En accord avec l'intitulé de cette licence professionnelle qui annonce un double objectif pour la formation, la conception mécanique des machines et la conduite de projet, la structuration des unités d'enseignement (UE) est tout à fait claire puisqu'elle reprend ces deux aspects dans les deux UE qui constituent le cœur du métier, la troisième UE étant consacrée aux études de cas inspirés par des problèmes du monde industriel. Par contre, il n'y a pas de semestrialisation puisque toutes les UE occupent les deux semestres. Dans le cas des étudiants à temps plein inscrits en formation initiale classique, rien n'est indiqué sur les modalités de fonctionnement de la LP.

L'équipe pédagogique constituée de professeurs de statut du second degré, d'enseignants-chercheurs, d'un PAST (enseignant affecté dans l'enseignement supérieur), et de 11 professionnels, est conforme à l'esprit et aux textes régissant les LP. En particulier, 28% des heures sont effectuées par des professionnels d'entreprise. Ces derniers sont également présents dans les jurys de recrutement et de délivrance du diplôme. Comme dans les autres LP pilotées par l'IUT, le directeur des Études a le rôle principal, pour ne pas dire exclusif (emploi du temps, organisation de réunions...). Il est dommage qu'il soit la seule personne sur laquelle repose tout le fonctionnement de la LP. L'intégration de fait du conseil de perfectionnement dans le conseil de département enlève un peu de la spécificité et de la lisibilité de la LP. Il serait probablement mieux adapté de proposer une équipe chargée de gérer le fonctionnement des trois LP du département GMP et d'avoir un conseil de perfectionnement commun. Cela permettrait d'impliquer plus de personnes et d'assurer une bonne coordination entre ces trois formations en évitant les possibles recouvrements.

Le nombre de candidatures est quatre fois plus élevé que le nombre de places offertes, ce qui autorise une très bonne sélection des candidats. En moyenne, une trentaine d'étudiants sont inscrits chaque année, dont une vingtaine sous contrat d'alternance, avec une répartition à peu près équilibrée entre contrat d'apprentissage et de professionnalisation. Le taux d'insertion relativement satisfaisant (entre 60% et 80%) montre que cette formation a tout à fait sa place dans son environnement socio-économique. Le taux de poursuite d'études immédiates est quant à lui de l'ordre de 20%, ce qui peut être considéré comme un peu élevé pour une formation à finalité professionnelle immédiate.

Éléments spécifiques

<p>Place de la recherche</p>	<p>Cet aspect n'est pas mentionné dans le dossier. L'influence de la recherche peut cependant s'exercer par le biais des enseignants-chercheurs qui ne sont cependant que 4 et couvrent moins de 10% des heures d'enseignement. Mais l'importance de la recherche, pour une formation dont l'objectif est l'insertion immédiate à un niveau bac + 3, n'est pas primordiale. Elle peut constituer un plus pour un emploi dans un service R et D.</p>
<p>Place de la professionnalisation</p>	<p>La professionnalisation est au cœur des préoccupations de la licence professionnelle CICP. L'alternance, la participation des professionnels aux enseignements et aux jurys, la pédagogie active par projets et individualisée, les études de cas réels, le partenariat avec des entreprises sur un projet industriel innovant, attestent des liens forts de la formation avec les acteurs du monde professionnel. En revanche les aspects liés à la professionnalisation mériteraient d'être détaillés pour les étudiants en formation initiale classique qui représentaient pourtant 50% des effectifs en 2010 et encore 23% en 2013</p>
<p>Place des projets et stages</p>	<p>Si, pour les étudiants sous contrat d'alternance, la politique des stages en entreprise et leur suivi sont clairement définis et correspondent bien aux exigences de la professionnalisation, rien n'est indiqué concernant les étudiants en formation initiale classique. On regrette également l'absence de projets tuteurés dans la formation (cf tableau des UE) dont l'existence figure pourtant explicitement dans l'article 7 de l'arrêté du 17 novembre 1999.</p>
<p>Place de l'international</p>	<p>Le rythme de l'alternance rendant très difficile l'organisation d'un parcours académique ou industriel à l'étranger, il n'est pas surprenant qu'aucune activité internationale ne figure dans l'organisation de la formation.</p>
<p>Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite</p>	<p>Le recrutement étudiant concerne très majoritairement des DUT et des BTS de façon à peu près équilibrée. On peut regretter l'absence, depuis 2011, d'inscrits venant de licence générale, et ceci malgré l'existence d'une licence générale mention <i>Mécanique et ingénierie</i> de l'université et appartenant au même champ de formation. Rien n'est indiqué sur les efforts de communication pour attirer ce type de public. D'autres formations alimentent très ponctuellement cette LP, mais elles ne sont pas précisées.</p> <p>Les nombreux dispositifs d'aide à la réussite mis en place méritent d'être soulignés, en particulier : une première semaine de mise à niveau, sept réunions par an avec le directeur des études, l'utilisation d'un livret de suivi, des demi-journées hebdomadaires dédiées au travail personnel et à l'échange de connaissance entre étudiants issus de différents bac+2.</p>
<p>Modalités d'enseignement et place du numérique</p>	<p>La répartition des UE en semestre n'est pas prise en compte, sauf pour l'UE de mise à niveau. Un découpage plus fin des UE permettrait sans doute de réaliser une présentation en semestre conformément aux règles des licences professionnelles.</p> <p>Avec l'utilisation de plusieurs dispositifs numériques de gestion (emploi du temps, notes) de pédagogie (échange de documents entre enseignants et enseignés, plate-forme de travail collaboratif) et d'outils industriels (logiciels de mesure), la LP CICP fait une large place aux TICE et à la pédagogie numérique.</p>
<p>Evaluation des étudiants</p>	<p>L'évaluation des étudiants est réalisée classiquement sous la forme de contrôles continus et d'examens à la fin des UE. A l'issue du stage, le jury d'évaluation, composé du tuteur académique, du tuteur entreprise et d'un « candide » permet de garantir une évaluation équilibrée entre les connaissances académiques et la pratique industrielle. Avec trois notes, attribuées respectivement</p>

	pour la présentation orale, pour le rapport écrit et pour l'activité en entreprise, les compétences techniques et les capacités de communication sont bien pris en compte.
Suivi de l'acquisition des compétences	Le livret de suivi, d'une part et les deux visites en entreprise par un enseignant, d'autre part permettent d'évaluer la progression de l'acquisition des compétences. À chaque retour à l'IUT, après une période en entreprise, une réunion avec le directeur des études permet de faire le point sur les acquis de chacun et de les faire partager avec les autres étudiants.
Suivi des diplômés	Le suivi des diplômés est effectué à 6 mois par la formation et à 30 mois par une enquête nationale. Le taux de réponse est de l'ordre de 65%. Le dossier manque cependant de précision sur la mise en œuvre de ces enquêtes. Et rien n'est dit sur le niveau des emplois occupés.
Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation	Le conseil de perfectionnement de la licence professionnelle CICP n'a pas une existence formelle. Son rôle et sa composition ne sont pas précisés, ce qui limite sa portée. Il se confond avec le Conseil de département GMP, ce qui nuit à la lisibilité de la LP. Le seul représentant affiché de la LP semble être le directeur des études. On peut alors regretter l'absence d'une direction plus collégiale dans laquelle plusieurs membres de l'équipe enseignante pourraient s'impliquer. Par ailleurs, il n'est pas fait mention de procédure d'autoévaluation.

Synthèse de l'évaluation de la formation

Points forts :

- Une forte implication professionnelle et une formation solidement intégrée dans le tissu industriel local.
- De nombreux dispositifs d'aide à la réussite.
- Une importante et pertinente mutualisation des enseignements avec la LP Conception et automatisation de machines spéciales (CAMS).

Points faibles

- Absence de projet tuteuré et de semestrialisation (non-respect de l'arrêté de 1999).
- L'articulation entre étudiants alternants sous contrat et étudiants en formation initiale classique n'est pas indiquée.
- Le Conseil de perfectionnement n'est pas clairement défini.
- Pratiquement pas de recrutement d'étudiants issus de licences généralistes.

Conclusions :

La licence professionnelle *Conception intégrée et conduite de projet* est fortement intégrée dans le tissu industriel local. Sa vocation professionnelle est nettement affirmée. Elle correspond à un besoin des entreprises de la région. Le suivi individualisé favorise le très bon taux de réussite. Il est nécessaire que la formation se mette en conformité avec l'arrêté du 17 novembre 1999. Des progrès restent à faire concernant le rôle du conseil de perfectionnement ainsi que l'articulation entre les inscrits sous contrat d'alternance et les inscrits en formation initiale classique.

Observations de l'établissement

Mention de Licence professionnelle Conception intégrée et conduite de projet

Madame, Monsieur,

Nous remercions vivement le Comité d'Evaluation pour l'analyse conduite et la qualité des remarques transmises.

Les commentaires et éléments fournis seront pris en compte dans les dossiers d'accréditation que nous allons faire remonter prochainement à la DGESIP.

Concernant cette mention de diplôme, nous avons relevé quelques observations que nous nous permettons de vous formuler :

Observations :

Points faibles :

- Absence de projet tuteuré et de semestrialisation (non-respect de l'arrêté de 1999).
- L'articulation entre étudiants alternants sous contrat et étudiants en formation initiale classique n'est pas indiquée.
- Le conseil de perfectionnement n'est pas clairement défini.
- Pratiquement pas de recrutement d'étudiants issus de licences généralistes.

Point 1 :

Comme il n'y a pas de FI, il n'y a pas de projet tuteuré et pas de stage.

Pour les alternants, le projet est réalisé en entreprise. Il est dans le rapport d'activité.

Comme l'indique l'arrêté du 17 novembre 1999, la licence professionnelle est organisée en semestre « sauf dispositions pédagogiques particulières ».

La semestrialisation est impossible quand l'alternant est en entreprise pour un contrat d'un an.

L'intérêt de la semestrialisation étant la possibilité de redoubler un semestre.

Point2 :

Cette licence n'accueille plus de FI.

Point 3 :

Une nouvelle proposition va être proposée dans le nouveau dossier demandé

Point 4 :

Nous avons rarement des dossiers et quand nous l'acceptons, finalement le candidat ne vient pas.

En vous remerciant pour votre attention, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Isabelle OLIVIER

Vice-Présidente Formation et Pédagogie Numérique

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'I. Olivier', with a horizontal line underneath.